Conseil des corporations de la Couronne
Une corporation de la Couronne du Manitoba

Rapport annuel 2004

Table des matières

Message du premier dirigeant du Conseil et du président du conseil d'administration	3
Gouvernance	4
Synthèse des résultats	5
Accomplissements en 2004	6
Corporations de la Couronne du ressort du Conseil en 2004	11
Membres du Conseil	12
Renseignements sur le Conseil	12
États financiers	13

This information is also available in English.
Call (204) 949-5270.

Lettre de présentation

Monsieur Greg Selinger
Ministre responsable du
Conseil des corporations de la Couronne
Province du Manitoba
Palais législatif, bureau 103
Winnipeg (Manitoba)
R3C 0V8

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel du Conseil des corporations de la Couronne pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2004.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma haute considération.

DOCUMENT ORIGINAL SIGNÉ PAR
Arthur V. Mauro,
président du conseil d'administration

Le 30 mars 2005

Message du premier dirigeant du Conseil et du président du conseil d'administration

Dans le cadre de leurs opérations commerciales, les grandes corporations de la Couronne qui sont du ressort du Conseil fournissent à la population du Manitoba de l'électricité et du gaz naturel, ainsi qu'un service d'assurance-automobile. Elles permettent également à la population de se livrer à diverses activités dans le domaine du jeu et de consommer des produits contenant de l'alcool, dans le contexte d'un usage raisonnable.

Conformément à son mandat, le Conseil assume auprès des corporations de la Couronne une fonction de facilitation, en aidant lesdites corporations à se conformer aux exigences de la *Loi sur l'examen public des activités des corporations de la Couronne et l'obligation redditionnelle de celles-ci*. Il s'agit d'un processus continu et lié étroitement aux initiatives entreprises par les autres organismes concernés.

Le présent rapport annuel souligne les diverses activités menées par le Conseil dans le but d'aider chaque corporation de la Couronne à établir et à respecter un mandat bien défini et un énoncé clair relativement à son objet, à utiliser des critères efficaces de mesure de sa performance, et à se conformer à des plans à long terme qui soient appropriés tant pour ses dépenses en capital que pour l'ensemble de l'entreprise.

Dans ses rapports avec les corporations de la Couronne, le Conseil détermine le moment d'apporter certaines clarifications de mandat et de politique, évalue les divers systèmes de mesure de la performance et de présentation de rapports, étudie les plans stratégiques et examine les programmes de dépenses en immobilisations.

Le Conseil concentre ses efforts auprès des corporations de la Couronne sur la promotion de pratiques uniformes en ce qui concerne leurs modèles de gouvernement d'entreprise et de gestion du risque. Il est appuyé par une petite équipe de cinq personnes à temps plein, dont deux administrateurs professionnels et deux membres du personnel de soutien.

Au cours de l'année, M. Jerry Gray a donné sa démission du Conseil au moment de prendre sa retraite du poste de doyen de la Asper School of Business. Il était membre du Conseil depuis l'an 1997. Nous le remercions de sa contribution à nos travaux.

En juillet 2004, M^{me} Becky Barrett et M. Glenn Feltham, doyen de la Asper School of Business, ont été nommés membres du Conseil pour une période de trois ans.

L'on trouvera dans les pages qui suivent les points saillants des activités du Conseil au cours du dernier exercice, y compris les examens menés par le Conseil. Les états financiers indiquent que les dépenses ont augmenté par rapport à l'année précédente.

DOCUMENT ORIGINAL SIGNÉ PAR
Garry Hoffman
Président et directeur général

DOCUMENT ORIGINAL SIGNÉ PAR
Arthur V. Mauro,
président du conseil d'administration

Gouvernance

La *Loi sur l'examen public des activités des corporations de la Couronne et l'obligation redditionnelle de celles-ci* (« la *Loi* ») définit le Conseil et ses responsabilités. La *Loi* définit également les corporations de la Couronne du Manitoba auxquelles s'appliquent ses dispositions. Parmi ces corporations, citons : Hydro-Manitoba, la Société d'assurance publique du Manitoba, la Corporation manitobaine des loteries, la Société des alcools du Manitoba, le Fonds de développement économique local, la Société du Centre du centenaire du Manitoba et la Société Odyssées manitobaines ltée.

L'organe dirigeant du Conseil est formé de huit membres nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil. Ces membres sont nommés pour servir le Conseil selon les dispositions législatives établies dans la *Loi*.

Un des membres est le doyen de la Asper School of Business de l'Université du Manitoba, ou la personne de cette faculté qu'il désigne. Un autre est une personne nommée par l'Institut des comptables agréés du Manitoba. Un autre est une personne qui, de l'avis du lieutenant-gouverneur en conseil, représente les associations de consommateurs du Manitoba.

Au moins trois des membres sont des personnes qui, de l'avis du lieutenant-gouverneur en conseil, ont démontré qu'elles possédaient des connaissances spécialisées dans le domaine de la gestion ou des connaissances techniques.

Le Conseil définit les politiques nécessaires pour remplir le mandat et les obligations qui lui sont conférés par l'article 6 de la *Loi* :

- facilite, en collaboration avec chaque corporation, l'établissement d'un mandat bien défini à son égard et d'un énoncé clair relativement à son objet;
- facilite, en collaboration avec chaque corporation, l'établissement de critères uniformes et efficaces permettant de mesurer la performance de la corporation.
- examine les plans corporatifs à long terme ainsi que les propositions relatives aux dépenses en capital, et fait en sorte que les pratiques de deux ou plus de deux corporations soient uniformes lorsque cela est indiqué;
- fournit au lieutenant-gouverneur en conseil tout avis qu'il demande relativement à ces plans, à ces propositions et à ces pratiques ou à toute autre question de politique concernant des corporations;
- reçoit et entend les présentations de toute personne qui, à son avis, est au courant de certains aspects des activités d'une corporation, relativement à des omissions prétendues de la corporation de se conformer à une loi ou à une ligne de conduite du Conseil.

Synthèse des résultats

Les renseignements suivants résument les principales mesures prises en 2004 en vue d'atteindre les résultats visés que décrivent les politiques du conseil d'administration du Conseil :

Résultats visés	Mesures prises
Pour chaque corporation de la Couronne du ressort du Conseil, facilitation de l'établissement d'un mandat bien défini et d'un énoncé clair relativement à son objet.	Des examens ont été entrepris pour chaque corporation. Détermination et communication des possibilités. Aucun changement des facteurs de risque par rapport aux examens précédents.
Facilitation de l'établissement de critères uniformes et efficaces permettant de mesurer la performance des corporations de la Couronne.	Évaluation et travail de facilitation pour chaque corporation de la Couronne.
Examen des plans corporatifs et des plans de dépenses en capital.	Examen annuel de chaque corporation de la Couronne.
Facilitation de l'uniformisation des pratiques de deux ou plus de deux corporations, lorsque cela est indiqué.	Travail continu de détermination des possibilités d'amélioration, et communication des pratiques exemplaires à l'ensemble des corporations de la Couronne.
Incorporer à ses activités, sous toutes leurs facettes, les principes du développement durable et les lignes directrices s'y rapportant.	Mise en œuvre et suivi des codes de pratique, ainsi que des lignes directrices en ce qui concerne la gestion financière et l'approvisionnement des corporations de la couronne.

Le Conseil est d'avis que ses principaux clients sont le ministre responsable du Conseil et les ministres responsables des corporations de la Couronne qui sont du ressort du Conseil. Lorsqu'il considère les commentaires reçus au sujet de ses conseils et des résultats de ses examens, le Conseil éprouve le sentiment satisfaisant d'avoir rempli son mandat.

Accomplissements en 2004

Mandat et objet

« Facilite, en collaboration avec chaque corporation, l'établissement d'un mandat bien défini à son égard et d'un énoncé clair relativement à son objet. »

Au cours de l'exercice, des examens ont été entrepris pour toutes les corporations de la Couronne qui sont du ressort du Conseil.

- En ce qui concerne Hydro-Manitoba, l'examen a visé en particulier le mandat de la société, ses programmes de gestion axée sur la demande, sa planification des ressources et sa gestion des risques.

- Le rapport consacré à la Société des alcools du Manitoba a souligné les objectifs financiers durables et les microbrasseries du Manitoba.

- Il continue d'y avoir des possibilités de clarification des politiques en ce qui concerne la Société du Centre du centenaire du Manitoba, en particulier dans les domaines suivants :

  - Dans le cadre des modifications législatives proposées pour la *Loi sur la Société du Centre du centenaire*, le gouvernement établit des objectifs commerciaux et de politique publique précis pour les activités de base et les ervices connexes.

  - La Société du Centre du centenaire du Manitoba et le gouvernement déterminent les exigences d'im nobilisations à long terme qui permettront de maintenir l'intégrité physique et l'esthétique des bâtiments formant le complexe du Centre du centenaire, et s'engagent à financer les investissements nécessaires.

- Il y a une possibilité de clarifier davantage le mandat et les dispositions de la *Loi sur la Société d'assurance publique du Manitoba*, et de les mettre à jour en ajoutant la responsabilité liée aux fonctions de délivrance des permis et immatriculations.

Mesure de la performance et présentation de rapports des corporations de la Couronne

« Facilite, en collaboration avec chaque corporation, l'établissement de critères uniformes et efficaces permettant de mesurer la performance de la corporation. »

En 2004, le Conseil a procédé de façon continue à l'évaluation de la performance de chaque corporation de la Couronne, et à la présentation de rapports y afférents. Hydro-Manitoba, la Société d'assurance publique du Manitoba et la Société des alcools du Manitoba disposent de systèmes complets de mesure de la performance et de présentation de rapports. Les systèmes utilisés par le Fonds de développement économique local et la Société Odyssées manitobaines ltée sont acceptables par rapport à la taille de ses corporations et aux ressources dont elles disposent.

Des lacunes persistent dans l'établissement d'indicateurs de performance supérieure et d'objectifs pour la Corporation manitobaine des loteries et la Société du Centre du centenaire du Manitoba.

Plans et dépenses en capital des corporations de la Couronne

« Examine les plans corporatifs à long terme ainsi que les propositions relatives aux dépenses en capital. »

Le Conseil a effectué l'examen annuel des programmes des dépenses en immobilisations des corporations de la Couronne. Pour l'exercice 2004-2005, les corporations prévoient un budget des dépenses en immobilisations s'élevant à 768 millions de dollars. En règle générale, les dépenses en immobilisations révisées pour l'exercice 2004-2005 sont conformes aux mandats, aux plans et aux stratégies des corporations de la Couronne, et dans la plupart des cas, elles servent à couvrir les coûts de remplacement, d'entretien des établissements, de sécurité et de traitement des demandes croissantes des clients, ainsi que les frais juridiques et le coût environnemental.

Le budget en immobilisations d'Hydro-Manitoba, qui s'élève à 605 millions de dollars, représente la majeure partie de ces dépenses. Le programme d'immobilisations d'Hydro-Manitoba pour l'exercice 2004-2005 est conforme au mandat et au plan stratégique de la corporation. Les projets et les dépenses sont considérés comme nécessaires pour poursuivre la création de possibilités et maintenir le niveau de fiabilité du système, la sécurité du public, la considération de l'environnement, les principes de développement durable, le service, la qualité de l'énergie et les engagements en matière de ventes à l'exportation.

Au cours de l'évaluation des renseignements sur les budgets d'immobilisations fournis par chacune des corporations de la Couronne, aucun facteur représentant un risque important n'a été identifié.

Pratiques uniformes

« Fait en sorte que les pratiques de deux ou plus de deux corporations ou plus soient uniformes lorsque cela est indiqué. »

Le Conseil a porté son attention sur l'uniformité des pratiques dans les secteurs principaux du gouvernement d'entreprise, de la planification, et de la gestion et de la réduction des risques. En 2004, nos examens nous ont indiqué que, dans l'ensemble, les corporations de la Couronne disposent de pratiques et de procédures de gouvernement d'entreprise et de gestion des risques qui sont appropriées et qui sont basées sur des pratiques exemplaires.

Le Conseil a examiné les résultats de la recherche effectuée sur les meilleures pratiques en matière de Responsabilité sociale de l'entreprise (RSE). L'objectif de cet examen est de contribuer à l'amélioration de la responsabilité de l'entreprise chez les corporations.

Les résultats de cette recherche montrent un chevauchement important entre les principes et lignes directrices en matière de responsabilité sociale de l'entreprise, et les principes et directives de développement durable établis par la *Loi sur le développement durable*. Les principes et directives établis par la *Loi* englobent les éléments clés utilisés dans l'ensemble des normes et pratiques de RSE.

Le développement durable n'est pas une responsabilité volontaire pour les corporations de la Couronne du ressort du Conseil Il s'agit d'une obligation législative, de par laquelle les corporations doivent se conformer aux exigences établies par la *Loi*. Les principes et directives de développement durable sont décrits de manière très détaillée dans les annexes A et B de la *Loi*, et englobent les éléments de base de responsabilité sociale de l'entreprise que nous avons identifiés au cours de notre recherche.

Des lignes directrices en matière de meilleures pratiques, fondées sur les exigences législatives et les pratiques actuelles, ont été communiquées aux corporations de la Couronne.

Le Conseil a également examiné les politiques et les procédures d'Hydro-Manitoba en ce qui concerne les appels d'offres, ainsi que le processus concernant spécifiquement les offres de faible valeur. Des possibilités d'amélioration fondées sur les meilleures pratiques ont été identifiées. Le Conseil a offert plusieurs recommandations pour l'amélioration des politiques et procédures concernant les appels d'offres. Ces recommandations visent plus particulièrement l'interprétation et l'uniformité des méthodes d'appels d'offres, la transparence et la distribution des renseignements, la communication avec les soumissionnaires, et l'identification des questions liées à la protection de l'environnement et à la sécurité.

Examens spéciaux

« Fournit au lieutenant-gouverneur en conseil tout avis qu'il demande. »

Aucun examen spécial n'a été entrepris en 2004.

Présentations devant le Conseil

« Reçoit et entend les présentations relativement à des omissions prétendues de se conformer à une loi ou à une ligne de conduite du Conseil. »

En 2004, le Conseil a reçu une plainte concernant la politique, les procédures et le processus d'appels d'offres d'Hydro-Manitoba. Le Conseil a examiné la plainte et n'a trouvé aucun défaut d'observation de la *Loi* ou des politiques du Conseil de la part de la société. Notre examen a révélé des possibilités d'amélioration basées sur les meilleures pratiques en ce qui concerne les politiques, procédures et processus d'appels d'offres d'Hydro-Manitoba.

Sommaire des ressources

Nos coûts de fonctionnement demeurent relativement stables.

		(milliers de dollars)
Dépenses :	2004	686
	2003	632
	2002	651
	2001	866*
	2000	623

* comprend 200 000 $ en frais de consultation lors des examens spéciaux.

Développement durable

Les activités consacrées à la poursuite du développement durable en 2004 au sein du Conseil des corporations de la Couronne incluent :

- le recyclage de l'équipement informatique excédentaire par le truchement du Programme des ordinateurs pour les écoles, afin que ce matériel soit mis à la disposition des écoles et des bibliothèques à des fins éducatifs;

- la réception d'une réponse de la société Toshiba du Canada en ce qui concerne ses mesures de protection de l'environnement;

- l'acceptation du programme d'éclairage « Éconergique » pour les bureaux du Conseil des corporations de la Couronne, programme qui sera mis en œuvre par le propriétaire;

- la poursuite du recyclage des classeurs en trop, qui sont renvoyés aux corporations. Au cours de l'année 2005, le Conseil identifiera des d'écoles qui accepteraient de recevoir ces classeurs en trop, ce qui lui donnerait une autre option de recyclage;

- la poursuite du recyclage des journaux, des prospectus, des magazines, des canettes, des bouteilles et des cartons de lait.

Corporations de la Couronne du ressort du Conseil en 2004

	Exercice financier se terminant en 2004	
Millions de dollars	Revenus	Bénéfice net / (Perte nette)
Hydro-Manitoba	1 781,0	(436,0)
Société d'assurance publique du Manitoba	808,0	37,0
Corporation manitobaine des loteries	586,0	235,0
Société des alcools du Manitoba	465,0	176,0
Société Odyssées manitobaines ltée*	4,3	(1,2)
Société du Centre du centenaire du Manitoba*	4,6	0,1
Fonds de développement économique local*	2,2	(1,5)

*La corporation dépend de l'aide financière de la Province du Manitoba.

Membres du Conseil

Arthur Mauro, O.C., c.r.	Président du Conseil depuis 1997
Janice Lederman Associée, Thompson Dorfman Sweatman	Vice-présidente du Conseil depuis 2001
Jerry Gray Doyen de la *Asper School of Business* Université du Manitoba	Membre de 1997 à 2004
Glenn Feltham Doyen de la *Asper School of Business* Université du Manitoba	Nommé en juillet 2004 Membre du comité de vérification
Kent Haugen, F.C.A. Associé, consultation d'affaires et fiscalité Haugen Morrish Angers, comptables agréés	Membre depuis mars 2002 Membre du comité de vérification
Ric dela Cruz	Membre depuis l'an 2003
Judy Murphy Directrice générale Royal Winnipeg Ballet	Membre depuis l'an 2000 Présidente du comité de vérification
Raymond Poirier, C.M. Président B-Bel Inc.	Membre depuis l'an 2002
Becky Barrett	Nommé en juillet 2004
Garry Hoffman Président et directeur général	Membre d'office

Renseignements sur le Conseil

CONSEIL DES CORPORATIONS DE LA COURONNE
444, avenue St. Mary, bureau 1130
Winnipeg (Manitoba)
R3C 3T1

Téléphone : (204) 949-5270
www.crowncc.mb.ca

États financiers

Responsabilité des états financiers

La direction du Conseil des corporations de la Couronne est responsable de la préparation et de la présentation des états financiers et des notes complémentaires. Les états financiers ont été préparés en respectant les principes comptables généralement admis au Canada. Ils ont été révisés par le comité de vérification du conseil d'administration et approuvés par le conseil d'administration. Leur vérification externe a été confiée à la firme indépendante Ernst & Young, dont l'opinion est incluse dans ce document.

La préparation des informations financières contenues dans le rapport annuel a nécessairement fait appel à certaines estimations et opinions fondées sur l'analyse consciencieuse des données fournies par le système d'information du Conseil.

La préparation de l'information financière est partie intégrante des responsabilités générales de la haute direction en ce qui concerne les activités courantes du Conseil. La direction utilise un système adéquat de contrôle comptable interne, afin d'assurer la comptabilisation précise et en temps opportun des opérations financières et leur approbation selon les normes, ainsi que la production d'états financiers fiables.

Le comité de vérification du conseil d'administration se réunit périodiquement avec les dirigeants et les vérificateurs du Conseil. Les vérificateurs ont libre accès à ce comité pour discuter des résultats de leur vérification et donner leur opinion sur la pertinence des mesures internes de contrôle financier et sur la qualité de l'information financière.

DOCUMENT ORIGINAL SIGNÉ PAR
Président et directeur général

DOCUMENT ORIGINAL SIGNÉ PAR
Directeur, Recherche opérationnelle

Auditors' Report

To the Members of
Crown Corporations Council

We have audited the balance sheet of **Crown Corporations Council** as at December 31, 2004 and the statement of income and reserve reflecting net investment in capital assets for the year then ended. These financial statements are the responsibility of the Council's management. Our responsibility is to express an opinion on these financial statements based on our audit.

We conducted our audit in accordance with Canadian generally accepted auditing standards. Those standards require that we plan and perform an audit to obtain reasonable assurance whether the financial statements are free of material misstatement. An audit includes examining, on a test basis, evidence supporting the amounts and disclosures in the financial statements. An audit also includes assessing the accounting principles used and significant estimates made by management, as well as evaluating the overall financial statement presentation.

In our opinion, these financial statements present fairly, in all material respects, the financial position of the Council as at December 31, 2004 and the results of its operations and its cash flows for the year then ended in accordance with Canadian generally accepted accounting principles.

Ernst & Young LLP

Winnipeg, Canada,
March 3, 2005

Chartered Accountants

BALANCE SHEET

	December 31 2004	2003
ASSETS	(thousands of dollars)	
Current:		
Cash	$ 384	$ 465
Accounts receivable	6	7
	390	472
Capital assets (note 4)	35	5
	$ 425	$ 477
LIABILITIES AND RESERVE REFLECTING NET INVESTMENT IN CAPITAL ASSETS		
Current:		
Accounts payable and accrued liabilities	$ 71	$ 56
Levies received in advance	140	146
Due to Manitoba Crown corporations (note 3)	76	195
	287	397
Retirement allowances and other benefits payable (notes 2(d) and 5)	103	75
	390	472
Reserve reflecting net investment in capital assets	35	5
	$ 425	$ 477

Approved by the Board

ORIGINAL SIGNED BY
Chairman

ORIGINAL SIGNED BY
Director

(see accompanying notes)

STATEMENT OF INCOME AND RESERVE REFLECTING NET INVESTMENT IN CAPITAL ASSETS

	Year Ended December 31	
	2004	2003
	(thousands of dollars)	
Income		
Recoveries from corporations through levies	$ 711	$ 623
Interest	5	7
	716	630
Expenses		
Salaries and benefits (notes 2 (d) and 5)	488	447
Board remuneration and expenses	82	79
Rent	68	67
Depreciation	11	2
Automobile expense	8	8
Professional fees	8	4
Office supplies and printing	7	10
Telephone and courier	4	5
Equipment rental and maintenance	3	3
Industry conferences	2	0
Travel	2	2
Insurance and miscellaneous	2	1
Professional development	1	4
	686	632
Excess (deficit) of income over expenses	$ 30	$ (2)
Reserve reflecting net investment in capital assets, beginning of year	5	7
Reserve reflecting net investment in capital assets, end of year	$ 35	$ 5

(see accompanying notes)

NOTES TO FINANCIAL STATEMENTS
DECEMBER 31, 2004

1. Nature of organization

The Crown Corporations Council (the "Council") is a body corporate established on June 5, 1989 under the Crown Corporations Public Review and Accountability Act.

The mandate of the Council is to facilitate clear mandates, development of performance measures and consistent practices and to review corporate plans of Crown corporations under its purview.

2. Significant accounting policies

These financial statements have been prepared in accordance with Canadian generally accepted accounting principles. Outlined below are those principles considered particularly significant for the Council.

a) Recoveries of expenses from Crown corporations

Operating expenses are recovered from the Crown corporations through the assessment of levies allocated on a pro rata basis determined by the revenues of each Crown corporation. The levies are recognized in these financial statements at the time the related costs are incurred. In addition, certain direct costs incurred on behalf of particular corporations are recovered directly from the respective Crown corporations.

b) Reserve reflecting the net investment in capital assets

The purchase of capital assets is funded through operating expense levies assessed to Crown corporations. The reserve reflects levies assessed to the Crown corporations with respect to the Council's capital assets.

c) Capital assets

Capital assets are recorded at cost. Depreciation is provided on a straight line basis over five years on the office furniture and equipment and over three years on the computer equipment.

d) Retirement allowances and other employee future benefits

The Council provides retirement allowance and pension benefits to its employees.

Retirement allowances are provided to certain qualifying employees. The benefits are provided under a final pay policy. The costs of benefits earned by employees are charged to expenses as services are rendered. The costs are actuarially determined using the projected benefit method and reflect management's best estimates of the length of service, salary increases and ages at which employees will retire. In addition, adjustments arising from plan amendment, changes in assumptions, experience gains and losses, and the actuarial present value of the accrued entitlement as at January 1, 2000 are amortized to expenses on a straight line basis over the expected average remaining service life of the employee group.

Employees of the Council are provided pension benefits by the Civil Service Superannuation Fund ("the Fund"). Under paragraph 6 of the Civil Service Superannuation Act, the Council is described as a "matching employer" and its contribution toward the pension benefits is limited to matching the employees' contributions to the Fund. The cost for the year was $21,000 (2003 - $20,000).

In addition, one employee is entitled to enhanced pension benefits. The plan is based on best five year average pay and is partially indexed. The cost of the benefits earned by the employee is charged to expenses as services are rendered. The cost is actuarially determined using the projected benefit method and reflects management's best estimate of salary increases and the age at which the employee will retire.

e) Financial instruments

Financial instruments include cash, accounts receivable, accounts payable and accrued liabilities, retirement allowances and other benefits payable, and due to Manitoba Crown corporations. Unless otherwise stated, it is management's opinion that the Council is not exposed to significant interest, currency, or credit risks arising from these financial instruments. Unless otherwise stated, the book value of the Council's financial assets and liabilities approximate their fair value.

f) Use of estimates

The preparation of financial statements in accordance with generally accepted accounting principles requires management to make estimates and assumptions that affect amounts reported in the financial statements. Actual amounts could differ from those estimates.

3. Due to Manitoba Crown corporations

These amounts are non-interest bearing and represent a retroactive adjustment to levies based on Council's actual expenses.

4. Capital assets

These are comprised entirely of office furniture and equipment and computer equipment.

	December 31 2004	2003
	(in thousands of dollars)	
Cost		
Office furniture and equipment	$ 61	$ 58
Computer equipment	46	56
	$107	$114
Accumulated depreciation		
Office furniture and equipment	$ 56	$ 54
Computer equipment	16	55
	$ 72	$109
Net book value	$ 35	$ 5

During the year, capital assets primarily consisting of computer equipment were acquired in the amount of $41,000.

5. Retirement allowances and enhanced pension benefits

The Council measures its accrued benefit obligation for each of the retirement allowance and enhanced pension benefits as at December 31 of each year. The most recent actuarial valuation report was at December 31, 2001 and the next required valuation is as of December 31, 2004.

(a) Information about the Council's retirement allowance benefit plan is as follows:

	2004 $	2003 $
Accrued benefit obligation		
Balance, beginning of year	68	61
Current service cost	3	3
Interest cost	5	4
Accrued benefit obligation, December 31	76	68
Unamortized transitional amount, December 31	(26)	(29)
Accrued retirement allowance, December 31	50	39

The Council's retirement allowance expense consists of the following:

	2004 $	2003 $
Current service costs	**3**	3
Interest cost	**5**	4
Amortization of transitional amount	**4**	4
	12	11

The significant actuarial assumptions adopted in measuring the Council's retirement allowance obligation are as follows:

	2004 %	2003 %
Benefit costs for the year ended December 31		
Discount rate	**6.75**	6.75
Rate of compensation increase	**4.50**	4.50

(b) Information about the Council's enhanced pension benefit plan is as follows:

	2004 $	2003 $
Accrued benefit obligation and accrued pension liability		
Balance, beginning of year	**36**	25
Current service cost	**14**	9
Interest cost	**3**	2
Accrued benefit obligation and accrued pension liability, December 31	**53**	36

The Council's enhanced pension expense consists of the following:

	2004 $	2003 $
Current service costs	**14**	9
Interest cost	**3**	2
Employee contributions	**(3)**	(3)
Total enhanced pension expense	**14**	8

The significant actuarial assumptions adopted in measuring the Council's pension obligation are as follows:

	2004 %	2003 %
Benefit costs for the year ended December 31		
Discount rate	**6.75**	6.75
Rate of compensation increase	**4.50**	4.50

6. Lease commitments

The Council is committed under a premises lease expiring on April 30, 2005 to annual basic rental payments of approximately $32,400 and annual common area and operating costs of approximately $30,700. Council has entered into a new premises lease for a five year period, May 1, 2005 to April 30, 2010.

The lease payments excluding annual common area and operating costs are as follows:

Year	Base Rent
2005	$34,376
2006	$35,379
2007	$35,379
2008	$35,379
2009	$35,379
2010	$11,793

7. Statement of cash flows

A statement of cash flows has not been presented in these financial statements as no additional useful information would be provided by its inclusion.

Ce document est entièrement imprimé sur papier recyclè.